

# Propos d'Almanachs des temps jadis

Les almanachs et les calendriers qui tiennent, de nos jours encore, une si grande place dans la vie de nos populations, sont dès longtemps connus.

Le mot *almanach*, à peu près synonyme de *calendrier*, viendrait de l'arabe et signifierait *comput*, *compte*. Les Egyptiens, les Grecs et les Romains utilisaient un almanach pour le compte des mois et des jours. Les Romains avaient à cet effet trois points de repère : les *calendes*<sup>1</sup>, les *nones* et les *ides*.

## Un almanach épiscopal du V<sup>e</sup> siècle

Dès les premiers siècles de notre ère, les chrétiens ont été contraints de fabriquer des calendriers à leur usage ou d'annoter ceux des païens. C'est ainsi que l'un des plus anciens calendriers chrétiens, conservés de ce côté des Alpes, est dû à un évêque du Valais. Il figure dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, du XII<sup>e</sup> siècle, coté sous le numéro 10691-10695. Cet almanach, intitulé *Laterculus*, a été écrit à la fin de 448 ou 449, et il est l'œuvre de Polemius Silvius<sup>2</sup>, évêque du Valais dans la première moitié du V<sup>e</sup> siècle. Il est dédié à saint Euchère, archevêque de Lyon, ami intime de Silvius, à qui il avait offert une œuvre historique : *La passion des Martyrs d'Agaune*.

Le *Laterculus* n'est pas seulement un calendrier ecclésiastique, son contenu se rapproche aussi de nos calendriers modernes. Outre le calendrier ou martyrologe, il comprend les noms des mois et des jours annotés à l'usage des chrétiens, des remarques sur la température, la manière de compter chez

---

<sup>1</sup> Ce terme de *calende* a donné son nom, à Sion, à une salle et à une tour. La salle est actuellement une pièce importante du musée de Valère. La tour des *calendes* s'élevait, avant l'incendie de 1788, sur l'emplacement du bâtiment actuel du chapitre. C'est dans ces lieux que se réunissaient en séance, les premiers jours du mois, les chanoines du chapitre.

<sup>2</sup> Polemius Silvius, 2<sup>e</sup> évêque du Valais, première moitié du V<sup>e</sup> siècle, qui, suivant quelques auteurs, aurait transféré le siège épiscopal d'Octodure (Martigny) à Agaune (Saint-Maurice). M. Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Lausanne, Genève et Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI<sup>e</sup> siècle*, Fribourg, 1906, p. 229.

les anciens peuples, des faits de l'histoire romaine ainsi que des notes astronomiques<sup>3</sup>.

Petit à petit, le calendrier religieux supplante l'ancien calendrier civil. A partir du XI<sup>e</sup> siècle se propagent, grâce au zèle, au goût et surtout aux loisirs des moines studieux qui les composent, de petits calendriers manuscrits peints sur vélin<sup>4</sup>.

Dans les cloîtres et les églises, il est aussi d'usage d'établir un nécrologe ou obituaire, registre dans lequel on inscrit la date de décès des évêques, des abbés, des chanoines, des moines et des bienfaiteurs de l'église ou du couvent. Plusieurs de ces nécrologes sont connus en Suisse, et en Valais nous connaissons celui de la cathédrale de Sion, du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que celui de l'église paroissiale de Granges, du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>.

### Calendrier sur tablettes de bois

Avant l'invention de l'imprimerie, on se servait encore, dans quelques pays, de calendriers muraux gravés sur une planchette de bois décorée de sculptures. Ces calendriers, dont l'usage s'est conservé en Suède jusqu'au début de ce siècle, ne paraissent pas avoir été beaucoup utilisés chez nous. Cependant, un spécimen en a été découvert dans la région du Simplon en 1856<sup>6</sup>, et donné par le peintre Raphaël Ritz à la Société Suisse d'Archéologie, à Zurich, où il est conservé (fig. 1). C'est une véritable curiosité, tant par son ingéniosité que par sa rareté.

Les mois sont représentés par les grandes lignes verticales jointes par une série de lignes horizontales indiquant les jours. Le commencement du mois est au bas de la planche. Les plus petits points ronds indiquent les dimanches ; les plus gros points noirs ronds sont des clous à tête jaune, ils marquent la date d'une fête.

Au bas de l'avant-dernier mois de la planche II, on remarque un assez gros cercle, c'est le signe correspondant au 1<sup>er</sup> janvier, et le nombre des lignes transversales limité à 28 dans le mois à sa droite, indique clairement que ce mois est février.

Le fait d'avoir placé ces deux mois à droite plutôt qu'à gauche, ferait supposer, qu'à l'époque où ce calendrier fut sculpté, on commençait l'année

---

<sup>3</sup> Sur le *Laterculus* cf. M. Besson, *op. cit.*, pp. 32-34 ; L. Dupont Lachenal, *Les abbés de Saint-Maurice d'Agaune*, Saint-Maurice, 1929, pp. 117-123 et 156-158 ; J.-B. Bertrand, *Le Valais, Etude sur son développement à travers les âges*, Sion, 1909, p. 90 ; Pierre Bourban, *Le premier almanach de ce côté des Alpes*, dans *Almanach du Valais*, 1920, pp. 30-31.

<sup>4</sup> Jules Capré, *Histoire du véritable Messenger Boiteux de Berne et Vevey*, Vevey, 1884, p. 13.

<sup>5</sup> Jean Gremaud, *Nécrologe de l'Eglise Cathédrale de Sion et de l'Eglise paroissiale de Granges*, dans *MDR*, Lausanne, 1863, t. XVIII, pp. 247-331.

<sup>6</sup> Heinrich Runge, *Ein Kalendertafeln aus dem fünfzehnten Jahrhundert*, dans *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft*, Zurich, 1857, Bd. XII, Heft 1, p. 4.

au 1<sup>er</sup> mars<sup>7</sup>. Henri Runge<sup>8</sup> estime que cet exemplaire a été exécuté entre 1441 et 1471.

Voici la signification de quelques figures intercalées entre les lignes transversales.

En janvier, soit l'avant-dernier mois sur la planche II, nous trouvons au sixième trait un clou jaune. Ce clou indique le jour de l'Épiphanie et au-dessous l'étoile à six branches signifie l'étoile des mages ou le jour des rois. Au treizième trait, une mitre indique la fête de S. Hilaire, évêque de Poitiers. Au 17 janvier, le clou et la cloche sont en l'honneur de S. Antoine ermite, saint vénéré par nos populations agricoles pour la protection des animaux domestiques. Le 20 du même mois, une flèche ou un dard annonce la fête de S. Sébastien, martyr. Deux jours après, la rôtissoire rappelle le martyr de S. Vincent ; le 25 janvier, une épée indique la conversion de S. Paul. Le 28, la couronne aux trois fleurons annonce la fête de S. Charlemagne populaire dans notre canton.

En février, le 2, nous trouvons un carré ; ce carré représente un autel. Il est là pour marquer une fête de la Sainte Vierge, et chaque fois qu'on le retrouve il a le même sens<sup>9</sup>.

### Premiers almanachs imprimés

Il faut arriver à l'invention de l'imprimerie pour voir les almanachs se diffuser. Connus en France et en Allemagne dès le début de l'imprimerie, ils apparaissent aussi en Suisse. Rappelons qu'il en fut imprimé à Genève en 1493, à Zurich en 1508, à Lucerne en 1527, à Berne en 1539, à Bâle en 1550, à Fribourg en 1573, à Saint-Gall en 1579, pour ne citer que quelques villes<sup>10</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les almanachs commencent à se multiplier en Suisse ; dès le milieu du siècle apparaissent plusieurs d'entre eux qui existent encore aujourd'hui.

A Berne, Samuel Kneubühler est autorisé, en 1675, à publier des calendriers allemands et français, d'où sort le *Berner-Kalender*, transformé, en 1728, par E. Hortin en *Hinkende-Bote*<sup>11</sup>.

A la même époque, nombreux sont les *Almanachs astronomiques et météoriques* qui voient le jour. Citons ceux de l'astronome Rosius de

---

<sup>7</sup> Sur l'introduction du calendrier Grégorien en Valais, voir Gustave Oggier, *Einführung des Gregorianischen-Kalender im Wallis*, dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, Bd. III, 1902-1906, pp. 131-143.

<sup>8</sup> Runge, *op. cit.*, p. 3.

<sup>9</sup> Runge, *op. cit.*, pp. 5-6, et Caprez, *op. cit.*, pp. 15-17.

<sup>10</sup> J.-L. Brandstetter, *Repertorium über die in Zeit- und Sammelritten der Jahre 1812-1890*, Basel, 1892, p. 274 ; Hans Barth, *ibidem*, *Jahre 1891-1900*, Basel, p. 1906, p. 152, et Caprez, *op. cit.*, *Tables des Almanachs*, pp. 21-25.

<sup>11</sup> Il s'imprime en français, en 1747, sur l'initiative de Chenebié. Cet almanach émigre à Yverdon de 1753 à 1754, qu'il quitte en 1755 pour élire domicile définitif à Vevey. — Caprez, *op. cit.*, p. 38.



Bienne, d'Adrien Piton à Berne, du *Messenger Boiteux de Bâle* en 1676<sup>12</sup>, ceux de l'imprimeur Clément Gentil et de ses fils à Lausanne<sup>13</sup> et ceux de la célèbre famille des astronomes de Combremont, les Aigroz, à Lausanne, dont les *pronosticons* ou pronostics et les notes astrologiques font la renommée<sup>14</sup>.

Précédés par le périodique livret du régiment, *Regimentsbüchlein*<sup>15</sup>, au temps des enrôlements étrangers<sup>16</sup>, — bien que l'imprimerie ait été introduite en Valais en 1644, — il faut attendre 1719 pour y trouver le premier almanach de langue française connu : *l'Annuaire du Valais*, ou *Almanach portatif*. Il était accompagné, probablement, par celui de langue allemande, *Neuer Schreibkalender*, connu depuis 1720, tous deux produits des presses de l'imprimeur Maurice Naterer, à Sion<sup>17</sup>.

Ces premiers almanachs sont édités sous forme d'agendas de poche, ils comprennent une courte description des quatre saisons de l'année, des fêtes principales et la nomenclature des autorités religieuses et civiles.

### Le monopole d'Antoine Advocat

Ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que paraît à Sion, pour l'année 1781, chez Gottfried Vester<sup>18</sup>, un nouvel almanach de format analogue à ceux qui se font de nos jours<sup>19</sup>. Depuis lors, son successeur, Antoine Advocat<sup>20</sup>, continue l'impression de cet almanach in-4° intitulé : *Haus-Kalender* ou *Almanach de la Maison*.

---

<sup>12</sup> Caprez, *op. cit.*, p. 30.

<sup>13</sup> Marc Henrioud, *Les astrologues de Combremont-le-Petit et leurs Almanachs (1697-1839)*, Lausanne, 1913, pp. 6-9, et *DHBS*, t. III, p. 388.

<sup>14</sup> Marc Henrioud, *op. cit.*, pp. 10-52, et *DHBS*, t. I, p. 130.

<sup>15</sup> Le *Regimentsbüchlein* contenait, outre le calendrier, la nomenclature des autorités civiles, religieuses, militaires et souvent celle des régiments capitulés aux services étrangers. Dans les cantons confédérés, le *Regimentsbüchlein* était l'équivalent de nos *Schreibkalendern* ou des *Almanachs portatifs*. En Valais, seul l'*Almanach* de 1816 contient la nomenclature des régiments capitulés au service de France.

<sup>16</sup> J.-B. Bertrand, *op. cit.*, p. 85.

<sup>17</sup> L. Imhoff, *Les imprimeurs séduois. Maurice Naterer (1714-1729)*, dans *Annales valaisannes*, 1949, N° 1-2, pp. 1-9.

<sup>18</sup> Michel-Gottfried Vester, imprimeur originaire de Halle-Saxe. En juillet 1778, la Bourgeoisie de Sion accepte ses offres de service et lui loue l'imprimerie de la ville qu'il exploite jusqu'à sa mort, survenue le 25 septembre 1785. Cette imprimerie est ensuite reprise par Antoine (I) Advocat, relieur. Vester avait épousé, à Sion, le 12 mai 1780, Marie-Catherine Summermatter, de Stalden (vallée de Viège), dont il eut trois enfants. *Registres de paroisse de la cure de Sion* et notes personnelles.

<sup>19</sup> L. Imhoff, *Les Almanachs du Valais*, dans *Annales valaisannes*, 1939, N° 1, pp. 491-496.

<sup>20</sup> L'imprimeur Advocat était le fournisseur du canton en Almanachs in-4° ainsi qu'en petits almanachs ou agendas de poche imprimés dans les deux langues, sortant de son officine. Nous relevons dans le livre de raison

Pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le développement du trafic, des courriers, des messageries et des marchandises entraîna aussi l'accroissement des almanachs importés<sup>21</sup>. Ils entraînaient en nombre et concurrençaient le pauvre petit almanach valaisan. Ces causes eurent des conséquences désavantageuses pour notre imprimeur sédunois et il ne faut pas s'étonner qu'Advocat ait tenté de se défendre contre ses concurrents par tous les moyens.

A cet effet, il adresse, le 6 mai 1805, au grand-bailli de la République cette supplique reflétant ses soucis<sup>22</sup> :

A son Excellence le Grand-Baillif, et aux Très-Honorés  
Messieurs les Conseillers d'Etat de la République du Valais.  
Excellence et Très Honorés Messieurs,

Votre amour pour tout ce qui peut augmenter l'intérêt, le bien général et encourager les arts, fera à ce que je me persuade, l'intercesseur de la hardiesse que je prends de vous présenter la présente requête aussi conforme aux intérêts de la République que profitable à votre serviteur.

Nos voisins proscrivent en grande partie de leur territoire plusieurs productions de notre pays et ils prohibent et avilissent notre billon, pendant que notre argent s'exporte pour tant de chose que nous avons besoin nous-mêmes. De ce nombre sont les *Almanachs* qui entrent de tous les pays étrangers, au grand détriment de la République, qui, sans doute doit être lésée par l'argent qui en sort pour une chose indispensable à chaque famille.

Votre soussigné est trop épris et convaincu de vos sentiments paternels que de craindre de Vous, d'être réprimandé pour sa proposition. Il s'hasarde plutôt, sans aucun vernis d'éloquence, mais d'après ses convictions de s'offrir à fournir pour toute la République des almanachs, calendriers en tous genres et dans les deux langues, enrichis des planches que l'on se plait de trouver dans les *Messagers Boîteux*, sans doute plus adaptés à notre diocèse, en priant son Excellence et les très Hauts Magistrats de lui accorder le privilège exclusif, ainsi que cela se pratique par tous les gouvernements.

---

de cet imprimeur, les dépositaires suivants de ses almanachs : A Brigue : MM. Kurz, Losco et Squindo ; à Loèche : Lorenz et Grand ; à Sierre : MM. Joseph Fontaine, Antoine de Clavibus et Curti ; à Sion : Jean-Maurice Lugon, Paschy, Perroula, Travellet-Pagot ; à Conches : Joseph Cristen ; à Martigny : Joseph-Elie Lugon ; à Saint-Maurice : les frères Baud ; à Monthey : Michel Detorrenté, et à Vouvry : François Médico.

<sup>21</sup> Au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les almanachs qui suivent étaient répandus en Valais. Dans la partie française du canton, nous rencontrons : l'*Almanach de Lausanne* imprimé par les Aigroz de 1750 à 1800, l'*Almanach national helvétique ou Etrennes helvétiques*, 1783-1815 ; l'*Almanach du Canton du Léman* en 1800, le *Calendrier des Bergers*, imprimé à Vevey, 1788 ; l'*Almanach historique, le Postillon de la paix et de la guerre* par Louis Berger, imprimé à Bâle, 1725-1805 ; le *Messenger Boîteux de Bâle*, et, le plus répandu, le *Messenger Boîteux de Berne et Vevey*, 1708 à nos jours. Pour la partie allemande, les plus en faveur étaient : le *Berner-Kalender*, 1676-1728 ?, les *Hinkende-Bote* de Berne, de Bâle, de Vevey ; le *Zuger-Kalender* sortant des presses des imprimeurs Blunski à Zoug ; l'*Helvetischer Kalender* imprimé chez Orell-Füssli à Zurich, dont celui de 1820 est spécialement réservé au Valais, ainsi que quelques almanachs de diverses provenances.

<sup>22</sup> Archives Cantonales, Sion, *Médiation*, vol. 60, *Correspondances 1805-1807*, N<sup>o</sup> 14, 6 mai 1805.

Il a d'autant plus de raisons d'espérer, que Vous lui accorderez sa demande, et défendrez, sous peines proportionnées, toutes importations d'autres almanachs, qu'il ne demande que des choses conformes à vos intentions paternelles et profitables à la cause publique.

Le très humble pétitionnaire se soumet, tant par pratique que par respect, de remettre et fournir à vos Excellences et à tous les membres du gouvernement qu'il vous plaira de désigner, des almanachs et calendriers gratuits, espérant que pour l'honneur de la République, Vous lui permettrez de décorer ses almanachs, comme il est d'usage dans d'autres gouvernements, des armes de notre canton, qui ne peuvent jamais trop paraître pour maintenir l'esprit public dans le respect qu'il doit aux Augustes Administrateurs de ses volontés.

Veillez ainsi, Pères de la patrie et Magistrats fidèles et infatigables, présenter la présente pétition à la Diète souveraine et l'honorer de votre puissante recommandation.

Le pétitionnaire ne cessera jamais d'adresser ses vœux au Ciel pour la conservation des Magistrats aussi dignes du peuple Valaisan, comme il se borne à cet instant de vous offrir les hommages de sa plus soumise et plus profonde vénération.

Excellence, et très Honorés Messieurs,  
Votre très humble et très soumis serviteur  
Advocat, imprimeur.

La pétition d'Antoine Advocat a produit son effet. Elle a convaincu nos Hautes Autorités et quelques jours plus tard, un projet de décret, portant sur la concession du privilège exclusif de la vente des almanachs dans la République, est élaboré :

La Diète de la République sur la proposition préalable et constitutionnelle du Conseil d'Etat

Vu la pétition d'Antoine Advocat imprimeur à Sion du 6 may courant, qui demande le privilège exclusif de la vente des Almanachs de son imprimerie sur le territoire de la République ;

Considérant, qu'il est du devoir du Gouvernement de négliger aucun moyen propre à empêcher l'exportation du numéraire pour les choses, dont on peut se pourvoir suffisamment et sans préjudice pour le public dans l'intérieur ;

Considérant qu'il convient de poser des bases convenables afin que ce privilège exclusif de la vente de calendrier, dont on ne peut se passer, tourne à la perte du public,

Ordonne :

Art. 1) Il est défendu de vendre sur le territoire de la République des Almanachs et calendriers quelconques, qui ne sortiraient pas de la presse Advocat imprimeur à Sion, sous peine de la confiscation et de 24 francs d'amende pour les vendus et sur celle de deux francs pour l'acheteur.

Art. 2) L'imprimeur Advocat ne pourra vendre des Almanachs quelconques, qui n'auraient pas été censurés par le Conseil d'Etat, ni pour un plus haut prix que celui que le Conseil d'Etat aura déterminé<sup>23</sup>.

Faut-il conclure que, par ce privilège, Antoine Advocat avait supprimé et empêché l'entrée en Valais de ses concurrents ? Non, alors, comme de nos jours, il y a mille façons de transgresser les lois et malgré cette défense, les almanachs des cantons voisins continuèrent à pénétrer chez nous.

<sup>23</sup> *Ibidem*, N° 22, M. 60.

Le principal de ces concurrents est le *Messenger Boiteux de Berne et de Vevey*, qui a vu le jour en 1707 et qui avait déjà conquis de nombreux lecteurs dans nos régions. Sa réputation était croissante ; ses pronostics et ses observations astronomiques, appréciés par nos campagnards, l'avaient introduit partout. Aussi, était-il à l'époque, ainsi qu'il le sera à l'avenir, le plus important rival parmi ces périodiques.

Après la mort d'Antoine Advocat, survenue en 1816, son fils aîné, de même prénom, lui succède<sup>24</sup>. A son tour, il doit affronter la lutte contre l'envahissement des imprimés de l'extérieur.

### La concurrence des Schwäller

Pendant quelques années, cette lutte n'est pas très marquée, mais un ennemi, remuant et dangereux, le relieur-libraire André Schwäller, s'installe à Brigue vers 1825.

La famille Schwäller n'était pas une inconnue des imprimeurs Advocat de Sion. Depuis les dix dernières années de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le père de Joseph-André, le marchand-libraire renommé Mathias Schwäller, originaire de Unterammergau dans les Alpes bavaroises, fréquentait régulièrement les foires et les marchés et visitait les contrées du sud de l'Allemagne, l'Alsace de même que les cantons catholiques de la Suisse<sup>25</sup>.

C'est ainsi que Schwäller père avait fait connaissance avec le pays du Valais et qu'une annonce, publiée dans le *Bulletin officiel et Feuille d'Avis* de notre canton, en 1806, nous prouve ses passages antérieurs : « Le public est prévenu que le sieur Schwäller, marchand-libraire, est arrivé à Sion et qu'il est assorti, *comme de coutume*, de toutes sortes de livres, d'images et autres clincaillerie, il offre ses services à juste prix<sup>26</sup>. »

Sa clientèle se recrutait chez les ecclésiastiques, les étudiants, les marchands-dépositaires et les imprimeurs. Il leur vendait des livres religieux, des livres pour la jeunesse, des livres d'histoire et de géographie, des livres

---

<sup>24</sup> Antoine (II) Advocat, 1785-1845, fils d'Antoine (I) et d'Anne-Marie Rossier, originaire de Venthône, né à Sion. Il fait son apprentissage dans l'imprimerie paternelle, puis en 1806, il fait un stage chez Béat-Louis Piller, imprimeur du gouvernement de Fribourg de 1772 à 1816. De retour au pays, Advocat prend la succession de son père en 1816. Il avait épousé, le 24 décembre 1815, Crésence Kuonen, originaire de Guttet, dont il eut neuf enfants, quatre garçons et cinq filles. Cette branche de la famille Advocat, établie à Sion, est éteinte depuis 1905 avec sa dernière représentante, Mlle Marie-Louise-Joséphine, née le 28 mai 1830 et décédée, célibataire, le 14 décembre 1905. — G. B., *L'imprimerie à Fribourg*, dans *Nouvelles Etrennes Fribourgeoises*, 1888, pp. 18-25, *Registres paroissiaux de la cure de Sion* et notes personnelles.

<sup>25</sup> Leo Altermatt, *Die Buchdruckerei Gassmann A. G. Solothurn, Entstehung und Entwicklung der Offizin in Verbindung mit einer Geschichte des Buchdrucks und der Zensur im Kanton Solothurn*, Solothurn, 1939, p. 171. — Nous remercions très sincèrement l'auteur de l'obligeance avec laquelle il nous a communiqué des renseignements.

<sup>26</sup> *Bulletin officiel et Feuille d'Avis du Canton du Valais*, 1806, N° 13.



scolaires, des livres de voyage, des almanachs, des livres destinés à être distribués comme prix dans les écoles, etc., ouvrages publiés dans les deux langues, en français et en allemand, en provenance des principaux libraires-éditeurs de France, d'Allemagne et de Suisse<sup>27</sup>.

Dans ses pérégrinations à travers le Valais, nous ne savons ni comment ni pourquoi, Schwäller réussit à avoir un pied-à-terre à Brigue. Le 24 février 1821, nous apprend le protocole de la bourgeoisie de ce lieu, les autorités lui permettent d'ouvrir une imprimerie ainsi qu'une librairie. Il s'engage, par contre, et promet de soumettre ses publications à l'approbation de l'évêque et du Conseil d'Etat. Il est en même temps reçu bourgeois à vie de la cité<sup>28</sup>.

Schwäller a-t-il mis ses projets à exécution? Nous ne le pensons pas, aucune preuve ne nous étant parvenue. D'ailleurs, écrit M. Leo Altermatt dans son intéressant ouvrage, Schwäller avait depuis 1817, presque sans interruption, élu domicile à Soleure. C'est là qu'en novembre 1821, il obtient des autorités son permis d'établissement et qu'il fonde une librairie qui jouit d'une grande vogue pendant quelques années<sup>29</sup>.

Plusieurs imprimeurs sont en relation avec Schwäller et lui assurent l'impression de ses éditions. Dès l'année 1818, l'imprimeur François-Joseph (II) Gassmann<sup>30</sup>, de Soleure, œuvre à plein rendement pour le nouvel éditeur. Nous nous trouvons aussi en présence de l'officine valaisanne d'Antoine (II) Advocat, à Sion, qui vend et imprime des livres pour le marchand-libraire soleurois.

Les quelques ouvrages suivants nous donnent une idée de leur littérature ainsi que des raisons sociales qui les caractérisent :

— Fenelon, *Werke religiösen Inhalts*. Aus dem Französischen übersetzt von Mathias Claudius. 3 Bände (groß oktav).

Sitten und Solothurn, in der Schwällerischen Buchhandlung, 1818.  
Gedruckt bei Franz-Josef Gassmann<sup>31</sup>.

— *Zwo Schriften des heiligen Augustinus von der wahren Religion und von den Sitten der katholischen Kirche*. Mit Beilagen und Anmerkungen von Friedrich-Leopold, Grafen zu Stolberg (groß oktav).

Sitten und Solothurn, in der Schwällerischen Buchhandlung, 1818.  
Gedruckt bei Franz-Josef Gassmann<sup>32</sup>.

— *Kurze Geschichte der Schweiz*.

Sitten und Solothurn, in der Schwällerischen Buchhandlung, 1819.  
Gedruckt bei Franz-Josef Gassmann<sup>33</sup>.

<sup>27</sup> Leo Altermatt, *op. cit.*, p. 172.

<sup>28</sup> *Beschlüssen der Burgerrat von Brig*, 1811-1827.

<sup>29</sup> Leo Altermatt, *op. cit.*, p. 172.

<sup>30</sup> François-Joseph (II) Gassmann, 1783-1859, fils de François-Joseph (I), 1755-1802, et d'Anne-Marie Krutter. Il reprend avec sa mère l'imprimerie paternelle qu'il continue par la suite à exploiter. — Leo Altermatt, *op. cit.*, p. 178.

<sup>31</sup> Leo Altermatt, *op. cit.*, p. 172.

<sup>32</sup> *Ibidem*, pp. 172-173.

<sup>33</sup> Propriété de l'auteur.

— *Die Schönheiten des Christenthums oder Religion und Gottesdienst der Katholiken*, von Franz-August Chateaubriand<sup>34</sup>.

Solothurn, in der M. Schwällerschen Buchhandlung, 1819.

Gedruckt in Sitten, bei Anton Advocat<sup>35</sup>.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Aux années de prospérité de la grande librairie Schwäller succèdent les mauvaises années. Diverses circonstances de politique générale et intérieure, la situation économique d'après-guerre, furent pour l'édition et la vente des livres des années désastreuses. Cette crise se fit durement sentir et, en 1822, Mathias Schwäller était dans une situation précaire. Les créanciers sont si nombreux que devant leur poursuite acharnée la chute est inévitable. A cet assaut, Schwäller s'esquive en quittant Soleure pour retourner dans son pays natal, la Bavière.

Le commerce est alors repris par son fils Joseph-André qui, depuis quelques années, était son collaborateur. Malgré les efforts et les connaissances de ce dernier, la chute finale n'en est que retardée. Sous le poids des dettes amoncelées et les circonstances défavorables de ce temps, Joseph-André sombre sous le fardeau. En 1825, la liquidation totale de la librairie Schwäller est consommée. Joseph-André quitte alors les bords de l'Aar pour les bords du Rhône et s'installe à Brigue en Valais<sup>36</sup>.

Au début de son installation, le nouveau libraire-relieur ne fit pas beaucoup parler de lui. Après avoir pris contact avec les gens et les mœurs, l'esprit commercial de Schwäller s'éveille et il devient combatif ; c'est une véritable joute épistolaire avec l'imprimeur Advocat de Sion, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, qui s'engage. Sa correspondance est aigre-douce et insinuante, entrecoupée de reproches véhéments envers Advocat. Schwäller demande au Conseil d'Etat qu'à l'expiration du privilège accordé à l'imprimeur de Sion, il ait la permission d'imprimer des livres traduits du français pour servir de prix aux écoliers de la Suisse allemande, de publier d'autres ouvrages pour la librairie et, enfin, qu'il lui soit accordé la permission de débiter, en Valais, un almanach de sa création : *Der Oberwalliser Bote*, qu'il se propose de faire imprimer à Zoug. Pour arriver à ses buts, Schwäller dénigre et critique le maigre contenu de l'almanach d'Advocat et trouve mille griefs pour appuyer ses revendications<sup>37</sup>.

---

<sup>34</sup> Cet ouvrage est la traduction allemande de la quatrième partie, livres I à IV, du *Génie du Christianisme* de François-René de Chateaubriand. Une seconde édition allemande de cet ouvrage a paru à Mayence, en Allemagne, en 1828.

<sup>35</sup> Ce volume figure à la Bibliothèque cantonale de Sion. Cet exemplaire provient de la bibliothèque du célèbre naturaliste et botaniste valaisan, le chanoine Alphonse Rion (1809-1856), dont il porte la marque manuscrite. Il l'avait reçu comme prix de fin d'année durant ses études classiques au collège de Sion. Cet exemplaire porte sur ses deux plats les super-libros des prix du collège.

<sup>36</sup> *Ibidem*, p. 173.

<sup>37</sup> Lettre du libraire-relieur Schwäller au Conseil d'Etat, Arch. Cant., Sion, M. 60, N° 13.

Sans attendre les autorisations d'usage, Schwällér avait passé des paroles aux actes et fait imprimer son almanach à Zoug. La réaction d'Antoine Advocat est assez vive. Avec énergie il riposte aux lettres du relieur-libraire que le Conseil d'Etat lui transmet.

Excellences, écrit-il dans une lettre au Conseil d'Etat du 12 octobre 1828, La communication bienveillante que Vos Excellences ont daigné me faire de la requête du Sieur Schwällér relieur à Brigue, tendant à obtenir la permission de débiter en Valais un almanach de sa création, m'a dicté la résolution de présenter à Vos Excellences quelques réflexions à cet égard, bien convaincu que je suis, qu'elles seront reçues favorablement.

Sans mettre sous les yeux du Haut Conseil d'Etat tout ce que la conduite du Sieur Schwällér à d'outrageant, pour l'autorité souveraine de notre Canton, en faisant imprimer à l'étranger sans permission ni censure préalable un almanach pour le Valais, dont il n'a pas craint d'emprunter l'écusson ; de même que sans qualifier la démarche du dit Schwällér qui tout en feignant de demander la permission de débiter son almanach le fait vendre publiquement nomément à Viège, sans l'avoir obtenue, je me borne aux considérations suivantes :

D'abord, les motifs allégués par le pétitionnaire sont tellement illusoire que leur fausseté le dispute au ridicule et le Sieur Schwällér est d'autant plus malencontreux de vouloir en imposer à vos Excellences qu'Elles savent très positivement que mon almanach a paru assez tôt, puisqu'il a été à la disposition du public même dans le Haut-Valais.

Le pétitionnaire blâme de plus la maigreur de mon ouvrage et ne pense pas qu'au lieu de m'atteindre seul, le reproche s'adresse directement au Conseil d'Etat qui l'a favorisé de son approbation Mon almanach fut-il ce qu'en dit le Sieur Schwällér, Vos Excellences n'auraient pas manqué de me le faire observer et n'auraient pas eu besoin de la leçon du relieur de Brigue. De mon côté je reproche au soit-disant Messenger du Haut-Valais plusieurs choses contraires aux directions que je tiens de vos Excellences.

Outre qu'un almanach aux couleurs d'un Canton ne peut et ne doit paraître qu'avec la permission de la censure préalable du Gouvernement, je me permettrai d'appeler l'attention de Vos Excellences sur les funestes conséquences qu'entraîneraient infailliblement de semblables spéculations et de livrer furtivement à l'impression des écrits adressés au peuple et portant la livrée de l'Etat. Quel mépris de l'autorité, quelle source de désordre et de corruption.

Je finis en signalant à Vos Excellences l'entreprise de Sieur Schwällér comme un double attentat à l'autorité et à ma propriété fondée sur le droit exclusif que Vos Excellences m'ont accordé, comme en les priant de prohiber le dit almanach.

Votre très obéissant serviteur

Advocat, imprimeur <sup>38</sup>.

En conclusion de cette joute, il est certain que Schwällér relança, en 1829, son *Oberwalliser-Bote* portant en première page les armoiries du Valais. Le fit-il autorisé par le Conseil d'Etat ? Nous ne pouvons l'affirmer. En 1830, son périodique paraît avec des modifications dans la présentation. L'écusson valaisan est remplacé par une effigie de saint Maurice portant un étendard.

« Je crois, écrit-il dans son avant-propos, que les mauvaises langues qui m'ont dénigré et vu d'un mauvais œil l'an dernier, seront maintenant

---

<sup>38</sup> Lettre d'Antoine Advocat au Conseil d'Etat, Arch. Cant., Sion, M. 60, N° 14.



Fig. 3. Revers du calendrier  
édité par Joseph-André Schwaller pour 1831



Fig. 2. Couverture du calendrier  
édité par Joseph-André Schwaller pour 1831

satisfaites, saint Maurice, patron du Valais, est maintenant mon porte-étendard. »

La couverture de l'édition de 1831 est à nouveau modifiée. La première page est ornée de la vue de Brigue surmontée de l'effigie de saint Maurice (fig. 2) et le revers, de la vue de l'Hospice du Simplon (fig. 3). Dans l'avant-propos de 1831, Schwällér ne peut s'empêcher de lancer contre son concurrent une nouvelle flèche : « Pour la deuxième fois, écrit-il, sans fierté et sans prétention je me présente dans vos demeures. Des médisants ont cru me rendre suspect parmi vous sans penser que nous voyons une paille dans l'œil de notre prochain, mais que ne voyons pas une poutre dans le nôtre et que malgré tout il y a encore de bonnes gens.<sup>39</sup> »

Ces almanachs sortaient des presses de l'imprimeur Jean-Michel-Aloïs Blunski à Zoug<sup>40</sup>. Ils étaient en vente chez le relieur Schwällér à Brigue ainsi que chez tous les marchands. Ce sont là les deux seuls vestiges que nous connaissons, de ces *Haus-Kalender* ou *Wander-Bote durchs Wallis*.

Si la durée de ces périodiques fut éphémère, l'activité du relieur-libraire continue encore pendant quelques années. Pour la dernière fois, une annonce parue le 22 février 1845, la rappelle<sup>41</sup>. Nous supposons qu'il est mort vers cette époque, car nous perdons depuis lors ses traces ainsi que celles de sa famille.

Quant à Antoine Advocat, ses almanachs ont continué de paraître jusqu'à sa mort, survenue le 20 mars 1845. Son fils, Louis-Antoine, assumera jusqu'en 1849 la succession de cette officine.

En un temps où les livres étaient rares, on comprend le succès de ces périodiques présentant, sous une forme condensée, un résumé des connaissances utiles. Intéressants à plus d'un titre et récréatifs, ces almanachs suggèrent tout un monde de pensées. Ils évoquent les mœurs d'autrefois, les croyances disparues. Ils dressent devant nous des images fidèles et vivantes d'un monde évanoui.

Léon IMHOFF

<sup>39</sup> Ces deux almanachs figurent à la Bibliothèque cantonale.

<sup>40</sup> Jean-Michel-Aloïs Blunski (1758-1832), imprimeur-éditeur à Zoug, membre du Grand Conseil 1781-1798, vice-landamann 1785, membre du Conseil de la ville 1798. Fils de Johann-Michel (1728-1781) fondateur de l'imprimerie Blunski qui édita, pour la première fois en 1770, l'almanach renommé *Haus-Kalender* ou *Zuger-Kalender*. Sous l'égide de Jean-Michel-Aloïs, cet almanach atteint une grande vogue et se répand de tous côtés. Son tirage était de 15.000 exemplaires, paraissant sous des couvertures différentes. Son prix de 15 ct., que personne ne pouvait concurrencer, favorisa sa diffusion et sa réputation. Les almanachs édités pour le relieur-éditeur Schwällér à Brigue sortaient de cette officine avec laquelle notre relieur était déjà en relation d'affaire lors de son établissement à Soleure. M. le Dr Antoine Bieler, à Zoug, que nous remercions de son obligeance, nous a communiqué son article : *Die Blunski von Zug 1747-1947*, Separatabdruck aus dem *Zuger-Neujahrsblatt 1947*, Druckerei Karl Zender, 1947 ; voir aussi : B. Staub : *Die Buchdruckereikunst, Ein historische technische Skizze mit Rücksicht auf die Schweiz, speziell auf Zug*, dans : *Jahres-Bericht der Kantonalen Industrie Schulen des Städtischen Gymnasium und der Sekundarschule in Zug*. Schuljahr 1869-1870, pp. 13 et 24 ; et Leo Altermatt, *op. cit.*, p. 173.

<sup>41</sup> *Gazette du Simplon*, 22 février 1845.